

Compte rendu

Les pratiques du commerce électronique*

Adélaïde Fourmage**

Le développement du commerce électronique a fait naître la crainte de voir émerger une zone de non-droit, de vide juridique. Ces craintes sont aujourd'hui dissoutes. L'Union européenne s'est en effet dotée de directives sur les pratiques commerciales déloyales et sur le commerce électronique.

Cette harmonisation s'est parfois réalisée au détriment de la lisibilité, de la cohérence et de la simplicité des droits nationaux déjà dotés d'un tel système de protection. Au niveau national, les sources sont désormais nombreuses. Règles générales et spéciales contribuent à la protection du cyberconsommateur. Mais lui assurent-elles une protection efficace ?

Telle est la problématique abordée lors du colloque organisé le 15 mars 2007 par le Centre de Recherche Informatique et Droit (« CRID ») des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, en Belgique.

© CIPS, 2008.

* Tanja De COSTER, Marie DEMOULIN, Hervé JACQUEMIN, Marc VANDER-CAMMEN, Thibault VERBIEST, « Les pratiques du commerce électronique », coll. *Cahier du Centre de Recherches Informatique et Droit*, (Bruxelles, Bruylant, 2007), 191 p. ; ISBN 978-2-8027-2432-2.

** Étudiante française (Master 2 droit de la concurrence, consommation et propriété industrielle, Faculté des sciences économiques de Rennes 1), en stage de formation auprès du cabinet LÉGER ROBIC RICHARD, S.E.N.C.R.L, un cabinet multidisciplinaire d'avocats, d'agents de brevet et d'agents de marque de commerce.

Le cahier numéro 30 du CRID est le fruit de cette réflexion. Six intervenants y confrontent les pratiques commerciales les plus répandues sur la toile au contexte juridique belge : la publicité ; les contrats conclus par voie électronique et par des mineurs ; les jeux, paris et concours ; et les ventes aux enchères.

L'ouvrage est court, 200 pages divisées en cinq chapitres. Aussi, il ne permet pas d'obtenir une analyse poussée du sujet traité. A défaut d'être exhaustif, il fournit néanmoins au lecteur un inventaire complet des notions juridiques permettant de saisir les pratiques du commerce électronique.

Dans un premier chapitre, Étienne Montero professeur de droit à la Faculté de Namur, confronte les pratiques publicitaires sur Internet au cadre juridique existant.

Dans une première section, il dresse la liste des dispositions réglementant la publicité en général et la publicité sur les réseaux. Aussi, la publicité sur Internet peut tomber sous le régime général de la publicité ou sous celui du courrier électronique. Le premier impose à l'émetteur des obligations de loyauté, de transparence et d'identification. Le second se base sur le principe de consentement préalable, ou système du « opt-in », de l'internaute et confère à ce dernier un droit d'opposition.

Dans une seconde section, l'auteur confronte ces dispositions aux « spims », « spit », « pop-ups », et autres pratiques publicitaires récentes. Constatant la rigidité des notions juridiques existantes et leur incapacité à saisir ces pratiques, l'auteur souligne la difficulté du législateur à s'adapter aux évolutions technologiques et la nécessité de redéfinir la notion de publicité plus largement.

Dans un second chapitre, Marie Demoulin, chercheuse au CRID, se penche sur la problématique récurrente des contrats conclus par des mineurs sur la toile et de leur validité. Deux types de dispositions mettent en place un régime de protection des mineurs.

Les règles de droit civil relatives à l'incapacité des mineurs font l'objet d'une première section. Après avoir dressé leur liste et avoir expliqué dans quelle mesure les contrats conclus par des mineurs peuvent être annulés, l'auteur expose brièvement quelles sont les voies de réforme explorées par la doctrine. Entre droit de l'acteur économique mineur à disposer d'une plus grande autonomie contractuelle et droit à l'enfance et à l'ignorance, les opinions divergent.

Dans une seconde section, l'auteur reproduit le même schéma. Marie Demoulin examine les règles relatives à la protection du consommateur ainsi que les réformes explorées par la doctrine : recours à un tiers de confiance permettant de garantir la majorité de l'internaute, allongement du droit de renonciation et autres. L'auteur trouve ces solutions insatisfaisantes et rappelle l'impératif de concilier les intérêts des mineurs, et des parents victimes de la folie dépensière de leurs enfants, et ceux du cocontractant honnête, désireux d'établir des relations commerciales stables.

Le troisième chapitre de ce recueil est très succinct. En une douzaine de pages, Thibault Verbiest, avocat au Barreau de Bruxelles et de Paris, examine les questions relatives aux jeux de hasard, paris et concours sur Internet. Dans une première partie, il définit ces notions et leur régime juridique actuel, qui repose sur un système d'interdiction et d'exceptions.

La seconde partie est consacrée aux jeux en ligne. À défaut de règles spécifiques, le régime général des jeux de hasard, loteries et concours s'applique à ces derniers. L'auteur examine enfin la voie de réforme, ou plutôt celle de la régulation, dans laquelle s'est engagée la Belgique en déposant un projet de loi sur les jeux via Internet. L'auteur félicite cette conformité au droit communautaire et au principe de libre circulation des prestations de service.

Dans un quatrième chapitre, deux auteurs abordent le thème des ventes aux enchères sur Internet.

Une première partie est consacrée aux principaux problèmes d'authentification des acheteurs et des produits auxquels est confronté le cyberacheteur, tantôt victime d'escroquerie, de marques fantômes ou encore complice à son insu de contrefaçon. L'auteur, Marc Vandercammen, directeur général du Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (« CRIOC ») souligne, en outre, les difficultés pour le législateur belge de s'aventurer au delà des dispositions existantes en droit communautaire et de mettre en place des dispositions adaptées à cette nouvelle forme de commerce.

Face à l'intertie juridique, le rôle des courtiers en information (« infomédiaires ») devient alors prépondérant. Si certains choisissent de mettre en place des systèmes de protection du cyberacheteur, d'autres optent, au contraire, pour la déresponsabilisation.

La seconde partie de ce chapitre est consacrée à eBay, un des sites de vente aux enchères les plus fréquentés du monde. Alors eBay, bon ou mauvais élève ? Après avoir initié le lecteur à l'achat et à la vente sur eBay, l'auteur, Tanja De Coster, directrice senior des affaires légales chez eBay Belgique, présente les différents systèmes mis en place pour protéger le consommateur, les auteurs et autres victimes potentielles de contrefaçon. eBay mise ainsi sur la contribution active de la communauté pour assurer la sécurité des transactions des utilisateurs.

Le dernier chapitre est consacré aux formes applicables à certains contrats conclus par voie électronique : contrat de crédit, d'assurance et conventions conclues avec des sites de rencontre ou organisateur de voyages.

Dans une première section, Hervé Jacquemin, aspirant au Fonds de la recherche scientifique, dresse l'inventaire des dispositions générales et spéciales qui s'appliquent à ces différents contrats. Il donne ainsi un bref aperçu des obligations formelles qui incombent aux prestataires de service. S'ajoutent à ces dispositions, les règles encadrant les contrats conclus par voie électronique et à distance.

L'auteur évalue enfin, dans une dernière partie, la possibilité pour un prestataire de service sur Internet d'échapper à ces obligations. Quelques voies sont brièvement explorées : établissement à l'étranger, requalification des activités exercées par le prestataire et autres. Mais, aucune échappatoire ne semble possible à l'auteur, qui souligne la sévérité des sanctions encourues et l'harmonisation des systèmes juridiques voisins en matière de protection du consommateur.

Finalement, cet ouvrage constitue une compilation des différentes règles applicables aux pratiques du commerce électronique. L'aperçu est bref, mais le recensement n'est pas sans intérêt. En effet, il fournit un inventaire de sources juridiques souvent dispersées et des éléments de réflexion non négligeables au lecteur désireux de s'engager dans une recherche plus approfondie.